

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 04/03/2021

La CCI Hérault et la DDTM 34 renforcent leurs liens pour un développement commercial équilibré et durable des territoires

Mardi 2 mars 2021, André DELJARRY, Président de la CCI Hérault, 1er Vice-Président de la CCI Occitanie et Matthieu GREGORY, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ont scellé un partenariat inédit basé sur l'aménagement et le développement commercial des territoires.

La CCI et la DDTM de l'Hérault partagent la volonté commune d'accompagner les collectivités dans leurs stratégies de développement commercial durable, au sens des trois piliers, social, économique et environnemental.

Le partenariat signé ce jour permettra de leur apporter un conseil global notamment dans les dossiers de CDAC, de foncier économique ou encore de redynamisation du commerce. Il s'agira donc :

- **d'organiser un appui conjoint aux collectivités lauréates des programmes** « Action de cœur de ville » et « Petites villes de demain (PVD) » dans leur souhait de requalification des centres-villes et de limitation de l'étalement urbain sur les terres agricoles et naturelles. La CCI apportera également aux 19 communes PVD un accompagnement à la digitalisation des commerces de centre-ville et un diagnostic précis grâce à son Observatoire du commerce.
- **d'actions communes** promouvant une vision intégrée des différentes dynamiques d'aménagement du territoire (commerces, habitat, mobilité) et l'accompagnement des collectivités dans la gestion des précarités marchandes et de la vacance commerciale. L'action portera notamment sur la sensibilisation des collectivités sur le risque de friches économiques, notamment dans le contexte de crise sanitaire actuelle.
- **d'études réalisées par la CCI Hérault à destination de la DDTM** portant sur le tissu économique, commercial et artisanal héraultais
- L'expertise de la CCI Hérault sera également sollicitée tant au niveau des SCOT, des PLU en cours d'élaboration, que dans les dossiers de CDAC que la DDTM supervise.
Ce partage de données et cette coordination améliorera de fait notre connaissance mutuelle des dynamiques territoriales. In fine ce partenariat entre la DDTM et la CCI consacre la mutation du modèle d'aménagement commercial à l'œuvre depuis ces dernières années, délaissant les zones mono-fonctionnelles au profit d'une vision équilibrée du territoire.

André Deljarry : « *Ce partenariat avec la DDTM est inédit. Si nous travaillons ensemble depuis quelques années, cette convention vient asseoir de futures actions à destination des collectivités locales. La CCI est l'accélérateur des entreprises mais aussi des territoires. Partout où elle pourra agir pour un développement commercial et économique cohérent, la CCI sera au rendez-vous.* »

Matthieu Gregory : « *La DDTM œuvre au côté des collectivités pour un développement équilibré du territoire. Sur la plaine littorale, il passe par la requalification des zones commerciales vétustes et la redynamisation des centres-villes pour redonner de l'attractivité et limiter l'étalement urbain. Sur les territoires ruraux loin des centres urbains, il passe par la maîtrise à l'année de service de proximité et la réduction des inégalités territoriales. Le renforcement de l'appui de la CCI sur ses volets permettra de bénéficier d'une connaissance fine des situations locales et des facteurs de réussite des projets à venir, au bénéfice des collectivités compétentes en la matière.* »

Cette convention nouée pour une durée d'un an fera l'objet d'un bilan annuel.

Contacts presse :

F. DAMOUR : T. 07 85 16 29 60 / f.damour@herault.cci.fr - M. MIGEON : T. 06 47 01 31 05 / magali.migeon@herault.gouv.fr

La CCI Hérault représente les intérêts de 83 000 entreprises. Assurant un rôle de corps intermédiaire à vocation économique, elle promeut le développement des entreprises et des territoires.

CCI Entreprises | Zone Aéroportuaire | CS 90066 | 34137 Mauguio Cedex | T. 04 99 51 52 00 | www.herault.cci.fr